



EXTRAIT DU REGISTRE DES

DCM_20230109_01

Délibérations du conseil municipal

Séance du 9 janvier 2023

Nombre de conseillers :

- en exercice : 18
- présents : 17
- votants : 17

Le conseil municipal de Mignovillard, régulièrement convoqué le 5 janvier 2023, s'est réuni le 9 janvier 2023 à 20h à la mairie de Mignovillard, sous la présidence de Florent SERRETTE, maire et avec Pascale DUSSOUILLEZ pour secrétaire de séance.

Conseillers municipaux présents :

Florent SERRETTE, Anne-Marie MIVELLE, Gérard MUGNIOT, Lydie CHANEZ, Carmen VALLET, Pascale DUSSOUILLEZ, Joël ALPY, Camille BARBAZ, Olivier BLANCHARD, Olivier BOILLOT, Aurore BRULPORT, Jacques DAYET, Maxime FOURNY, Michaël FUMEY, Philippe SCHENCK, Martial VERNEREY, Valérie VUILLERMOT

Conseillers municipaux absents sans représentation :

Etienne MILLET

**Objet : Autorisation d'engager, de liquider et de mandater
des dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif 2023**

M. le maire rappelle les dispositions extraites de l'article L1612-1 du code général des collectivités territoriales, qui prévoit que « *jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 15 avril, en l'absence d'adoption du budget avant cette date, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.* »

- Crédits inscrits au budget 2022 – dépenses d'investissement3 750 047,98 €
(hors chapitre 16 – Remboursement d'emprunt)

Conformément aux textes applicables, la limite est fixée à 25 % du montant ci-dessus, soit 937 512,00 €.

Aussi, M. le Maire propose au conseil municipal de faire application de l'article L1612-1 du CGCT à hauteur de 227 000 €.

Les dépenses d'investissement concernées sont les suivantes :

Article	Intitulé	Montant
c/204	Subventions d'équipement versées (CCCNJ : préau)	100 000,00 €
c/2117	Bois forêts	5 000,00 €
c/21311	Hôtel de ville	5 000,00 €
c/21312	Bâtiment scolaires	5 000,00 €
c/21318	Autres bâtiment publics	10 000,00 €
c/2132	Immeubles de rapport	10 000,00 €
c/2138	Autres constructions	5 000,00 €
c/2151	Réseaux de voirie	10 000,00 €
c/2152	Installations de voirie	5 000,00 €
c/21568	Autre matériel et outillage	1 000,00 €
c/21571	Matériel roulant	10 000,00 €
c/2183	Matériel de bureau	1 000,00 €
c/2184	Mobilier	10 000,00 €
c/2313	Immob en cours-construction (Projet Centre bourg)	50 000,00 €
Total		227 000,00 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité d'accepter les propositions de M. le Maire dans les conditions exposées ci-dessus.

Ainsi délibéré les jour, mois et an susdits.
Pour extrait certifié conforme.

Le Maire,

Florent SERRETTE

